

TIRS OBLIGATOIRES 2019

À VERNAMIÈGE

La société de tir « EMYLEA » groupant les villages de Nax, Mase et Vernamiège organise les tirs obligatoires aux dates suivantes :

VENDREDI	05	JUILLET	2019	de	18H00	à	20H00
SAMEDI	06	JUILLET	2019	de	09H00	à	11H00
DIMANCHE	25	AOÛT	2019	de	09H00	à	11H00

Chaque tireur astreint devra se présenter au stand avec son arme personnelle, son livret de tir, son livret de service, ainsi que l'invitation à accomplir le tir obligatoire.

Mont-Noble, le 12 avril 2019

*Société de tir
« EMYLEA »
Mont-Noble*